



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

MAIRIE
DE
SEILLONS SOURCE D'ARGENS

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, les trois mars à dix-neuf heures, l'équipe du Conseil Municipal de Seillons Source d'Argens, s'est réunie en salle du conseil.

Effectifs : 19 ; Présent 10 ;

Présent : Monsieur Stéphane ARNAUD ; Madame Caroline ALLARD ; Monsieur Jérôme CLEYET ; Madame Aude DEGIOANNI ; Monsieur Thierry DUGAT ; Monsieur André LUCA ; Madame Joëlle MAINETTI ; Monsieur Jean-Guy MARENCO ; Madame Lotte MICHEL ; Madame Nicole POCH ; Monsieur Nicolas ROUSSELON ; Monsieur Patrice TOUMIAT.

Absents excusés : Monsieur Xavier BLANC ; Monsieur Gilles COLLETTE ; Madame Sandrine MAUREL ; Madame Alexandra RIPOT (donne procuration à Mr Patrice TOUMIAT) ; Monsieur Bernard RISSO (donne pouvoir à Mr Stéphane ARNAUD) ; Madame Marie-Odile RULLIER (donne pouvoir à Me Joëlle MAINETTI).

Absents non excusés :

Madame Caroline ALLARD a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Projet pharmacie**

Le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite autoriser la cession du droit au bail intéressant l'officine de la pharmacie située 2062 route d'Esparron, au profit de Monsieur Michel Vieilledent, et que monsieur Blampin pour des raisons familiales souhaite céder son bail.

Monsieur le Maire préconise que l'avenant du bail soit modifié.

Il rappelle aussi qu'avec notre avocate, nous avons un atout sur les droits et les devoirs et qu'elle nous aide pour les délibérations de ces actes juridiques, en association avec des agents administratifs.

C'est pour cela que les dispositions du code du commerce relatives à la révision triennale du loyer ont été insérées dans l'avenant.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil approuve et valide à l'unanimité cette proposition.

- **Délégation consentie par le Maire Article 2122-22**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rôle de cette délégation consiste à pourvoir permettre d'ester en justice pour le bien de la commune dans un cadre règlementaire, et pour terminer la rédaction de la QPC, afin de pouvoir garder nos Régies d'eau et assainissement.

Il rappelle qu'une délibération avait été prise le 01 avril 2020 mais qu'il manquait des informations.

Après délibération du conseil, approuve et valide à l'unanimité la délibération.

- **Flotte automobile.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut investir dans une flotte automobile, car celle actuelle a plus de 20 ans et risquerait à terme de nous revenir plus cher.

Madame Mainetti informe le conseil qu'un camion devait être acheté mais s'est rendu compte qu'il n'y avait plus qu'une personne qui possédait le permis poids lourd, et pour éviter cet achat, le poids lourd actuel sera modifié et transformé en véhicule léger, ce qui nous fait une économie et a fait l'objet d'une demande de subvention.

Le conseil après délibération vote pour à l'unanimité.

- **Modification de la durée d'un emploi à temps non complet Adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

Considérant la nécessité de service, la modification de la durée de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet.

Après délibération le conseil vote pour à l'unanimité.

- **Installation de postes électrique sur la commune par ENEDIS**

Enedis nous a transmit des plans pour la pose de postes électriques, afin d'éviter des coupures et améliorer le réseau. Une demande de délibération a été transmise avec ces plans et une convention.

Monsieur Blanc est en relation avec Madame LAPORTE qui s'occupe de ce dossier.

Après délibération le conseil vote pour à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- **Agence KSI Immobilier**

L'agence n'ayant pas souhaité répondre favorablement à la demande de remise de clés, formulée par la municipalité, le Maire explique avoir engagé une procédure juridique à l'encontre de ladite agence. Il explique aussi qu'un projet d'intérêt général sera installé à la place de l'agence.

- **Entretien des voiries d'intérêt communautaire.**

Monsieur le Maire après avoir rencontré il y a quelques jours, le vice-Président de l'interco Provence Verdon en charge des déchets, est en mesure aujourd'hui de confirmer que l'entretien de la voirie permettant d'accéder à la déchetterie incombe bien à ladite interco Provence verdon.

En effet, il a été confirmé par le vice-Président de l'interco que cette voirie était bien d'intérêt communautaire et que son statut relevait de compétences dévolues à l'interco Provence Verdon depuis l'attribution par l'Etat d'une dotation de fonctionnement bonifiée, à hauteur de 220 000€/an supplémentaire dans leur budget.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité pour, souhaite que monsieur le Maire en réfère à l'interco pour que les travaux soient faits sur le chemin des Crouis.

- **Compensation ONF**

Monsieur Cleyet et Monsieur Dugat rappellent que l'Office National des Forêt a réitéré sa proposition d'offrir à la commune de Seillons, des prestations de travaux forestiers dans le cadre d'un processus de compensation lié à la création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Rians.

Le Maire rappelle son avis favorable s'agissant de la proposition de l'ONF à destination de la municipalité de Seillons

Le conseil municipal après délibération valide à l'unanimité de monter ce projet et de valider la convention.

Le Maire
Stéphane ARNAUD



